

Communiqué de presse  
15/09/2016

## La Fédération nationale des OPH et l'Agefiph signent une convention de partenariat

**Le 15 septembre 2016, le président de la Fédération Alain Cacheux et Anne Baltazar la présidente de l'Agefiph, ont signé une convention de partenariat pour l'emploi des personnes handicapées au sein des offices**

Prévue dans l'accord signé avec les partenaires sociaux en 2014, la convention de partenariat signée avec l'Agefiph permettra la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des offices souhaitant se saisir de cette problématique.

**Ce texte entérine un plan d'action** travaillé avec les partenaires sociaux dans le cadre de l'Observatoire des métiers et des qualifications sur 3 ans, financé à hauteur de 49% par l'Agefiph. Le projet a été validé à l'unanimité des membres présents lors de la Commission paritaire de l'Agefiph le 26 juin 2016.

Avec ce partenariat, les adhérents de la Fédération des OPH pourront **bénéficier de l'expertise de l'Agefiph** et de ses partenaires.

**La signature de cette convention est une étape supplémentaire** dans le cadre d'une démarche engagée en 2014 avec **l'accord de branche sur l'emploi des travailleurs handicapés**. Ce texte prévoyait un certain nombre d'actions afin de mener **une véritable politique globale en faveur des travailleurs handicapés dans les offices**.

La première étape a consisté à établir un diagnostic conseil sur l'ensemble des offices avec l'aide d'un prestataire spécialisé sur les questions de handicap pour faire un état des lieux précis de la situation dans la Branche. A partir de ce diagnostic, des préconisations ont été formulées et une politique globale proposée autour des axes définis dans l'accord : communication-sensibilisation, recrutement, maintien dans l'emploi et recours au secteur protégé. Dans un deuxième temps, une mission Handicap a été mise en place au sein de la Fédération, avec le recrutement d'une chargée de mission qui est l'interlocutrice privilégiée des offices sur le sujet du handicap.

Enfin, la convention de partenariat avec l'Agefiph permet de donner des outils et des moyens supplémentaires à cette mission.

### UN TAUX D'EMPLOI DÉJÀ SUPÉRIEUR À LA MOYENNE DANS LES OPH

Pour mémoire, **dans les offices**, le taux d'emploi global moyen des travailleurs en situation de handicap est plutôt satisfaisant puisqu'il s'établit autour de **5,4%, en 2015**, en comparaison avec une moyenne nationale de 3,1% tous secteurs confondus. Ainsi, **2/3 des OPH remplissent l'obligation d'emploi de 6%** de travailleurs handicapés ; aucun office n'est à quota zéro.

On note d'ailleurs une **tendance à la hausse** du taux d'emploi global (emplois directs et indirects) des salariés en situation de handicap : **4,90% en 2012, 5,41% en 2013 et 5,4% à fin 2015**.

Au niveau des **emplois directs uniquement** (recrutement, maintien dans l'emploi), la tendance du

taux d'emploi est similaire : **4,40% en 2012, 4,89% en 2013 et 4,95% à fin 2015**. Rappelons que l'**objectif de l'accord de 2014** est que tous les offices remplissent l'obligation légale de 6%, notamment en renforçant les collaborations avec le secteur adapté.

### JEAN-MARIE SCHLÉRET, UN PARRAIN DE CHOIX

Pour sa mission handicap nouvellement créée, la Fédération des Offices Publics de l'Habitat est très fière que **Jean-Marie Schléret ait accepté d'être « le parrain » de la mission**, eu égard à sa qualité d'expert reconnu sur le sujet du handicap.

En effet, Jean-Marie Schléret, **membre du conseil fédéral, vice-président de l'Office Public de l'Habitat de Nancy**, a présidé le **conseil national consultatif des personnes handicapées** de 2002 à 2009. Cette entité a largement contribué à l'élaboration de la loi handicap de 2005. Il est également **président, et ce depuis 1994, de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement**. Son éclairage et son expérience seront des atouts indéniables pour la mission handicap de la Fédération.

### A propos de la Fédération des OPH

La Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat est l'organisation professionnelle nationale qui regroupe 265 Offices (au 1er janvier 2016).

Les OPH sont des organismes d'HLM, dont le parc immobilier de 2,4 millions de logements accueille près de 5 millions de personnes.

La Fédération conseille et assiste les offices sur des questions d'ordre administratif, juridique, technique, comptable et financier. Elle met en œuvre notamment des missions professionnelles d'expertise financière. Sur le plan des ressources humaines, elle organise les négociations paritaires nationales de la Branche des OPH.

[www.foph.fr](http://www.foph.fr)

**Contact presse** : Salima Nekaa-Bouret,  
tél : 01 40 75 78 29 / 06 08 30 57 53  
[s.nekaa-bouret@foph.fr](mailto:s.nekaa-bouret@foph.fr)

### A propos de l'Agefiph

L'Agefiph, Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, instituée par la loi du 10 juillet 1987, élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu.

**En 2015**, l'Agefiph a engagé **209 225 interventions** en faveur des personnes handicapées et **105 155 interventions** en direction des entreprises.

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Contact Presse : Ghislaine Cristofolletti,  
tél. 01 46 11 00 69.